

Compte rendu du Conseil Municipal du 04 juin 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille les élus.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire demande à ce que le point n°15 de l'ordre du jour relatif à la désignation des délégués à Réseau1 soit supprimé car la compétence EAU relève de la CCPLM.

1- Séance à huis clos

Le Conseil Municipal vote le huis clos pour la présente séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait voter les conseillers municipaux, afin de désigner le secrétaire de séance, et son auxiliaire. Le Conseil Municipal désigne Vincent CAHUSAC secrétaire de séance, et Marjorie ANDREU auxiliaire de ce dernier.

2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2020.

3- Indemnité de fonction du maire et des adjoints

Le Conseil Municipal vote les indemnités telles que décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM	PRENOM	INDEMNITE (taux de l'indice)
Maire	BREIL	Bernard	48.80%
1 ^{er} Adjoint	PARAIRE	Thierry	17.50%
2 ^{ème} Adjoint	BOYER	Marie-Hélène	17.50%
3 ^{ème} Adjoint	OURLIAC	Christian	17.50%
4 ^{ème} Adjoint	PRIETO	Stéphane	17.50%
5 ^{ème} Adjoint	MARTY	Hélène	17.50%
Conseiller délégué	AZAM	Fanny	6.50%
Conseiller délégué	LANNE	Philippe	6.50%

4- Majoration des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués.

La commune de MONTREAL étant chef-lieu de canton, peut majorer l'enveloppe des indemnités des élus de 4.80%

Le Conseil Municipal vote la majoration de 4.80% ; le tableau des indemnités des élus est désormais le suivant :

FONCTION	NOM	PRENOM	INDEMNITE taux de l'indice
Maire	BREIL	Bernard	48.80% majoré de 4.80%
1 ^{er} Adjoint	PARAIRE	Thierry	17.50%majoré de 4.80%
2 ^{ème} Adjoint	BOYER	Marie-Hélène	17.50%majoré de 4.80%
3 ^{ème} Adjoint	OURLIAC	Christian	17.50%majoré de 4.80%
4 ^{ème} Adjoint	PRIETO	Stéphane	17.50%majoré de 4.80%
5 ^{ème} Adjoint	MARTY	Hélène	17.50%majoré de 4.80%
Conseiller délégué	AZAM	Fanny	6.50%majoré de 4.80%
Conseiller délégué	LANNES	Philippe	6.50%majoré de 4.80%

5- Vote des commissions municipales

Le Conseil Municipal vote les commissions ci-dessous :

Commission 1 : BREIL Bernard

Ressources humaines et financières

Commission 2 : PARAIRE Thierry

Aménagement de l'espace

Urbanisme – Patrimoine Immobilier-Prospective financière

Commission 3 : BOYER Marie Hélène

Cohésion sociale et intergénérationnelle

Solidarité – Santé-Education (CCAS – Collège d'Enseignement Secondaire CES de Bram-Conseil Municipal des Jeunes)

Commission 4 : OURLIAC Christian

Embellissement de la commune

Voirie – Travaux – Equipements

Sous-commission Démocratie participative : Philippe LANNES

Projet participatif – Budget participatif- Commissions extra –municipales

Sous-commission Agriculture – Environnement : Sophie BONNERY

Commission 5 : MARTY Hélène

Développement Territorial

Culture - Tourisme –Protocole

Sous-commission Communication : Fanny AZAM

Site Internet, réseaux sociaux, permanences partenariales et des journées à thème en direction des habitants

Commission 6 : PRIETO Stéphane

Vie locale

Vie associative - Commerces – Artisanat- Forum des associations

Sous-commission Prévention des risques

Commission 7 : BOYER Marie-Hélène

Commission Façade

Gestion des dossiers des façades des administrés

Le Conseil municipal vote également le nombre d'élus maximum par commission à 6, pouvant être au plus, dans 3 commissions. Les adjoints et conseillers délégués sont auditeurs dans toutes les réunions des commissions.

6- Composition du Conseil d'Administration du CCAS

Le conseil municipal vote la constitution du CA du CCAS à 16 membres, dont 8 conseillers municipaux et 8 membres nommés par le maire, sur proposition d'associations œuvrant dans les domaines de l'aide aux familles, de l'insertion, les associations de personnes âgées et handicapées.

7- Composition de la Commission d'Appel d'Offre

Le Conseil Municipal désigne les membres de la Commission d'Appel d'Offre en qualité de titulaire : Thierry PARAIRE, Marie-Hélène BOYER et Jean-François IMBERT ; et en qualité de suppléant respectifs : Stéphane PRIETO, Hélène MARTY et Bernard SAIGNE

8- Création de la Commission des Marchés Passés avec Procédure Adaptée

Le conseil municipal vote la création d'une commission des marchés passés avec procédure adaptée pour les marchés dont les montants n'atteignent pas ceux des procédures formalisées.

9- Création d'une Commission des délégations de services publics

Le conseil municipal vote la création d'une commission délégation de service public.

10- Délégations Maire

Le Conseil Municipal vote les délégations au maire suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- engager au nom de la commune des marchés publics passés en dessous de 90 000.00€ HT
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11- Désignation des délégués du SYADEN

Le Conseil Municipal désigne Bernard BREIL délégué titulaire et Patrick IZARD délégué suppléant.

12- Désignation du délégué à la société d'économie mixte locale des pompes funèbres intercommunales du Lauragais

Le Conseil Municipal désigne Marie-Hélène BOYER déléguée.

13- Désignation du correspondant défense

Le Conseil Municipal désigne Stéphane PRIETO délégué.

14- Désignation du correspondant tempête

Le Conseil Municipal désigne Stéphane PRIETO délégué.

15- Désignation des délégués au Collège de BRAM

Le Conseil Municipal désigne Stéphane PRIETO délégué titulaire, et Marie-Hélène BOYER déléguée suppléant.

16- Désignation des délégués à l'Association du Canal des deux mers

Le Conseil Municipal désigne Patrick IZARD délégué titulaire, et Michel ANRIC délégué suppléant.

17- Désignation du délégué à l'Association des Communes Forestières

Le Conseil Municipal désigne Sophie BONNERY déléguée.

18- Désignation des délégués au sein du Conseil d'Administration de la maison de retraite

Le Conseil Municipal désigne Thierry PARAIRE et Fanny AZAM en tant que membre du Conseil d'Administration de la maison de retraite, chargés de représenter la commune.

19- Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux et modification du tableau des effectifs communaux

Le Conseil Municipal vote la création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à 25h/semaine, rémunérés sur la base de l'indice Brut 350, soit Indice Majoré 327, et valide le nouveau tableau des effectifs.

Fait à MONTREAL le 05 juin 2020,

LE Maire,

Bernard BREIL

